

CENTRE de GESTION

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 29 novembre 2024

Nombre de membres

27

Nombre de présents

11

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

16

Nombre de votants

18

Quorum

14

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 novembre 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 21 novembre 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Francis PECQUENARD, Conseiller Départemental d'Eure-et-Loir et suppléant de Evelyne LEFEBVRE,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Michel CONTREPOIS,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUVAIS,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,

- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Séance du 29 novembre 2024

Objet : Convention de participation du risque « prévoyance » - protection sociale complémentaire : compte de résultat 2023

Exposé de Madame Martine BOUILLARD, Vice-présidente en charge de la santé au travail

Le centre de gestion a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance, auprès du groupement **alternative Courtage / Territoria mutuelle**, afin de proposer une garantie maintien de salaire aux agents des collectivités qui adhèrent à cette convention et qui participent financièrement à la couverture du risque « prévoyance » de leurs agents.

Cette convention a été négociée avec 3 autres centres de gestion de la région Centre-Val de Loire, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle prévoyait en principe 3 ans de maintien des taux de cotisation.

Après une année de contrat, le groupement a transmis en juin son compte de résultat pour l'année 2023, qui a été présenté en comité technique le 24 juin 2024 :

CRT sur l'année N 2023	GROUPEMENT Valeurs multiples	
Compte de résultat comptable de l'exercice 2023 estimé au 31/01/2024		
	DEBIT	CREDIT
Cotisations	0 €	440 168 €
Frais de gestion	44 017 €	0 €
- Dont Frais Réassurance	4 402 €	0 €
Prestations	80 998 €	0 €
Provisions 31/12/N-1	0 €	0 €
Provisions 31/12/N	338 160 €	0 €
Produits Financiers	0 €	0 €
Total	463 175 €	440 168 €
Résultat du contrat	-23 007 €	
Ratio combiné	105%	

Par un courrier de début juillet 2024, le groupement **alternative Courtage / Territoria mutuelle** a informé les centres de gestion de son souhait d'augmenter le montant des cotisations de 3% à compter du 1^{er} janvier 2025 au motif que la réforme des retraites d'avril 2022, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023, auraient des conséquences financières importantes sur l'équilibre du contrat, notamment liées au rallongement de la durée du travail et le vieillissement de la population active.

Des négociations ont été menées et présentées au comité de pilotage du 13 septembre 2024.

A la suite de cette réunion, les président des centres de gestion co-signataires ont mené des négociations et ont indiqué qu'ils refusaient cette augmentation, ce que le groupement a fini par accepter.

Par conséquent, il vous est proposé de prendre acte du compte de résultat 2023 susvisé.

Les membres du Bureau réunis en date du 12 novembre 2024 ont émis un avis favorable

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 028-282800374-20241129-2024_D_50-DE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
➤ de prendre acte du compte de résultat global 2023 susvisé,

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le : **- 5 DEC. 2024**

Par délégation,
La Directrice Générale
Gabrielle BARRETT

